disparaître de peur d'être accusée de la mort de son maître.

Marie Gilles fait encore une fois le récit du drame avec un sang-froid déconcertant. Sa figure, d'ailleurs insignifiante et sans expression, ne trahit pas la moindre émotion quand elle raconte dans tous ses détails l'horrible scène du dépeçage du cadavre.

Le juge a ensuite interrogé l'inculpée sur son passé :

— Vous êtes épouse divorcée de M. Casimir Brémond, boucher à Mausanne, et vous avez ensuite épousé un ouvrier chapelier, M. Laffont ?

— C'est vrai, a répondu Marie Gilles. Si je ne vous en avais pas encore parlé, c'est que l'on ne peut pas penser à tout.

M. Laffont, le second mari de Marie Gilles dont nous avons reproduit hier la lettre au juge d'instruction, est né en 1870 à Montpellier, où ses parents possèdent deux boutiques de chapellerie. C'est à Avignon en 1901 qu'il fit la connaissance de Marie Gilles ; celle-ci venait de divorcer avec M. Brémond et tenait un café en face du dépôt de la compagnie Rives-Lille où M. Laffont était employé. Aussitôt marié, M. Laffont vendit le café et alla s'installer à Montpellier dans une des boutiques de chapellerie tenue par ses parents. Après trois ans d'union, M. Laffont dut se séparer de sa femme, qui se rendit à Toulon, puis à Avignon, et enfin à Cannes où elle devait faire la connaissance de M. Paul Barré dit Raimbault.

M. Peillon a également entendu divers témoins dans la journée d'hier. En premier lieu, il a convoqué un jeune homme, M. Germain Lions, qui était employé au service de M. Barré On sait que Marie Gilles avait déclaré que quelques jours avant le crime, son maître avait reçu la visite de deux femmes élégantes de Cannes et que son humeur avait complètement changé depuis lors. M. Germain Lions a assisté à la visite des deux personnes ; il a fait un résumé de la conversation qu'elles ont eue avec M. Barré, conversation insignifiante qui ne peut apporter aucune lumière sur cette affaire. Toutefois, après être resté seul en tête à tête pendant quelques instants avec une des visiteuses, M. Barré se serait écrié en sortant : « Maintenant, il ne me reste plus qu'à me tuer ».

Le juge a reçu également la déposition de M. Baumes, avocat à Grasse, qui dans la nuit du crime, vers minuit, aperçut deux individus arrêtés et semblant faire le guet devant la maison de M. Barré ; malheureusement, il n'a pu donner qu'un signalement très vague de ces personnages mystérieux, qui sont activement recherchés, ainsi que les deux visiteuses venues de Cannes pour voir l'employé de banque.

GRAVE AFFAIRE D'EMPOISONNEMENT

Un français accusé d'avoir empoisonné une jeune femme est arrêté à Anvers. — Il venait de Chartres après avoir habité Guines (P.-de-C.)

Anvers, 8 mai. — Le parquet vient d'être saisi d'une très grave affaire d'empoisonnement.

Il y a quelques moins arrivait à Anvers un monsieur disant se nommer Rœlandt-Beck, venant de Chartres et disant être avocat français, inspecteur commercial et financier. Il paraissait âgé de quarante-sept ans. Il était accompagné d'une femme paraissant avoir vingt-cinq ans.

Le couple descendit dans un hôtel de la rue Levs, et quelques jours après la femme tombait subitement malade. Son état empira de jour en jour, si bien que vers la fin du mois d'avril Henri R... dut conduire son amie à la campagne. Il s'en fut louer une villa à Edeghem; mais l'état de la femme ayant encore empiré, il fallut la transporter d'urgence à l'hôpital.

C'est sur la plainte du médecin de l'hôpital que Rœland fut arrêté pour tentative d'empoisonnement.

Il paraîtrait que R... avait fait connaissance de cette femme dans une ville d'eaux. La victime serait excessivement riche et aurait fait un testament en faveur de l'inculpé.

Au moment de son arrestation Rœlandt dit : « Je crois que je suis arrêté pour des escroqueries que j'ai commises en France, notamment au préjudice d'une société pour l'exploitation des eaux minérales. Cela m'étonne cependant, parce que le directeur de cette société est un de mes cousins.

Chartres, 8 mai. — L'individu arrêté à Anvers sous l'inculpation d'empoisonnement a habité Chartres du mois d'octobre 1907 au 17 avril dernier. Il occupait un appartement rue de l'Epervier, 12, sous le nom de Henri Rœlandt-Beck, âgé de quarante-cinq ans. Il vivait avec une femme de vingt-six à vingt-huit ans, divorcée d'avec M. D..., médecin.

A son arrivée à Chartres, il venait de Guines, arrondissement de Boulogne-sur-Mer. Etant l'objet d'une plainte en escroquerie, il quitta Chartres le 18 avril dernier.

Pendant son séjour à Chartres, Rœland-Beck se donnait tantôt comme agent chargé de placer des titres d'une société d'eaux minérales, tantôt comme directeur d'une société de gisements géologiques en Ariège.

Il se disait très riche, possesseur de plusieurs châteaux, mais en réalité vivait chichement et occupait un appartement d'un loyer de 400 francs. Il prétendait connaître cinq à six langues.

Lorsqu'il quitta Chartres sa compagne paraissait très souffrante et il dut la descendre dans ses bras pour la placer dans la voiture qui devait la conduire à la gare. Il recevait une volumineuse correspondance.

LA GUERRE AU MAROC

LE DÉPART D'ABD-EL-AZIZ

Rabat, 8 mai. — Le sultan a visité le sanctuaire de la ville, ce qui est un indice de son prochain départ ; il paraissait heureux.

Les boutiques étaient pavoisées ; il y avait beaucoup de curieux, contrairement à ce qui s'était passé lorsqu'il avait visité ce sanctuaire à son arrivée.

REJOUISSANCES A MAZAGAN

Mazagan, 8 mai. — La nouvelle de la prise de Safi a donné lieu à des réjouissances.

Cinq cents soldats ont été embarqués pour Rabat ; plusieurs déserteurs ont été poursuivis et repris.

LES DELEGUES DE MOULAY-HAFID

Hambourg, 8 mai. — Les délégués de Moulay-Hafid sont arrivés ici sur le bateau à vapeur l' « Oldenburg ».

M. Théodore Wolff s'élève, dans le « Berliner Tageblatt », contre la réception éventuelle des délégués de Moulay-Hafid à la Wilhelmstrasse.

« S'il est incontestable, écrit-il, que l'Allemagne a le droit de les recevoir, il ne s'ensuit pas pour cela qu'il soit utile de les recevoir.

» Or, tandis qu'on cherche vainement où peuvent être les avantages de cette visite, on se rend facilement compte de ses inconvénients pour l'Allemagne : inconséquence à l'égard de la France et inconséquence à l'égard du Maroc, ce qui constituerait un événement très regrettable au point de vue d'une sage politique ».

Les Scandales Allemands

LE PRINCE D'EULENBOURG EST CONFRONTE AVEC SES ACCUSATEURS. — SON IMMORALITE ECLATE.

Berlin, 8 mai.— La confrontation du prince d'Eulenbourg avec le pêcheur Ernst et le laiter Riedel a eu lieu hier après-midi à Liebenberg, en présence du juge Schmidt, du tribunal correctionnel de Berlin, et du médecin du parquet Hoffmann.

L'inspecteur de la Sûreté Nasse et douze de ses agents accompagnaient le magistrat qui fit surveiller toutes les routes donnant accès au château de Liebenberg.

La confrontation du pêcheur Ernst avec le prince Phili et l'interrogatoire qui suivit durèrent plusieurs heures. Bien que le silence le plus absolu soit gardé sur les résultats, on apprend que les deux témoins ont maintenu dans toute leur étendue les affirmations faites déjà par eux devant le tribunal correctionnel de Munich.

Le prince d'Eulenbourg, de son côté a opposé le démenti le plus formel aux déclarations des témoins. Il affirme même ne pas les connaître et ne les avoir jamais vus. Le résultat le plus caractéristique de la confrontation, c'est l'établissement de l'inspecteur de la sûreté Nasse en permanence au château de Liebenberg où il est resté avec ses douze agents. Un journal prétend savoir en outre que le juge chargé de l'instruction de l'affaire Eulenbourg serait disposé à réclamer du prince une caution d'un million de marks si son état de santé continuait à empêcher son transport à Berlin.

Le pêcheur Ernst a remis, paraît-il, entre les mains du parquet de Berlin, une lettre que lui adressa il y a deux mois le prince et qui contient l'aveu de son parjure. Une autre lettre très compromettante émanant d'un personnage berlinois très haut placé, et adressée à Ernst, serait également en possession de la justice et aurait pour conséquence des poursuites contre certaines personnalités qui ont joué un rôle dans le procès Moltke-Harden.

Nous avons déjà annoncé, il y a plusieurs jours, que la commission rogatoire envoyée tout d'abord auprès du prince d'Eulenbourg était accompagnée d'un commissaire de police qui avait l'ordre de l'arrêter. Cette arrestation ne fut différée qu'en raison de l'état de santé de l'inculpé; mais une surveillance de police fut instituée et subsiste.

Les troubles de l'Inde

LE CALME RENAIT SUR LA FRONTIERE

Peschawar, 8 mai. — Tout est calme sur la frontière afghane ; le délai accordé aux Mohmands pour l'acceptation des propositions anglaises a été prolongé jusqu'à samedi prochain.

Le général Willcox doit quitter Shabkadar demain.

Les cas de choléra sont peu nombreux et en décroissance.

Les derniers télégrammes confirment que le calme continue à régner sur la frontière.

CHRONIQUE ELECTORALE

A LILLE

TÉLÉGRAMME DE M. COMBES

à la Liste d'entente républicaine et socialiste

M. Combes, ancien président du Conseil des Ministres, sollicité par le Comité de venir à Lille donner son appui à la liste d'entente républicaine et socialiste, vient d'envoyer le télégramme suivant :

Pons, 8 mai.

Docteur Debierre,

LILLE.

Votre dépêche arrive ce matin, impossible d'entreprendre un voyage trop long pour arriver en temps utile. Je reste toujours fidèle à la politique d'action et de défense républicaine par l'union des diverses fractions des républicains de gauche dont le concours est absolument nécessaire pour les réformes démocratiques et sociales.

Je suis de cœur avec vous contre les réactions coalisées.

Dites bien aux radicaux socialistes que, toutes les doctrines du parti étant sauvegardées, ils commettraient une faute capitale en refusant de marcher contre le bloc de droite. Or, toutes les fautes politiques s'expient tôt ou tard.

JE VOUS ENVOIE DES VŒUX ARDENTS POUR LE TRIOMPHE DE LA CONCENTRATION DES REPUBLICAINS DE GAUCHE.

COMBES.

Notre Correspondance

Nous avons reçu deux lettres : l'une de M. de Lauwereyns tout seul, l'autre de messieurs Vaillant, de Lauwereyns et Malaquin.

Dans la première M. de Lauwereyns nous donne deux explications se sa non présence sur la liste d'alliance republicaine et socialiste. Nous n'en citerons qu'une, l'autre étant gênante pour notre modestie personnelle. Donc c'est en raison des prétendus propos antipatriotiques des socialistes depuis 1904 que M. de Lauwereyns se défile à présent. Soit, mais et la conférence pour les socialistes de Lomme la semaine dernière ? M. de Lauwereyns ne nous explique pas pourquoi ce qui est admissible à Lomme est inadmissible à Lille.

× × ×

La lettre de MM. Vaillant, Malaquin et de Lauwereyns est ainsi conçue :

Monsieur le Directeur,

Vous affirmez qu'au « Comité Lillois du Progrès du Nord » une importante minorité s'est séparée de nous pour accepter la fusion entre radicaux-socialistes et collectivistes-unifiés.

C'est une erreur.

Le vote qui a repoussé toute alliance de ce genre a été unanime. Pas une voix ne s'est élevée pour la défendre, pas une main ne s'est levée pour l'accepter, pas même celles de MM. Dautricourt et Delemer qui assistaient à la réunion.

Mais nos seize autres candidats : MM. Assoignon, Capon-Bavart, Crapez, Delaporte, Deraet, Foveau, Hébert, De Lauwereyns, Legrand, Leleu, Malaquin, Penant, Raquet, Vaillant, Waterlot-Lambelin et Werquin, se sont refusés à livrer l'Hôtel-de-Ville à une majorité collectiviste.

Nous estimons qu'ils ont fait leur devoir.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments distingués.

Voici la réponse des membres de la minorité du Comit à cette lettre :

« Il est exact que le vote a été unanime » pour deux raisons : d'abord parce qu'en » votant un ordre du jour qui n'engageait » le Comité ni à droite ni à gauche, nous » empêchions d'aboutir les manœuvres et » les intrigues de M. Vaillant et de M. Malaquin dans le sens de la droite; ensuite » parce que cet ordre du jour laissait aux » membres du Comité la liberté d'agir dimanche dans l'intérêt de la ville et de la » République.

» MM. Malaquin Vaillant et de Lauwereyns disent que nous nous sommes refusés à livrer l'Hôtel de Ville à une municipalité socialiste; il serait beaucoup plus » exact de dire que le Comité a refusé de » livrer l'Hôtel de Ville à une majorité cléricale, puisqu'il a laissé à ses membres » la liberté d'agir dans l'intérêt de la République. On sait que cela ne signifie pas » qu'il faut voter pour les candidats de la » « Croix ».

Il nous paraît qu'il n'y a pas lieu de nous arrêter plus longtemps aux agitations réactionnaires de M. Vaillant. L'ancien clérical retourne d'où il est venu; grand bien lui fasse et bon voyage.

L'essentiel est qu'il reste seul... avec M. Malaquin; et ce n'est pas douteux.

Ed. D.

UNE PROTESTATION DU SYNDICAT des débitants de boissons de Lille

Une manœuvre réactionnaire. — La réponse des cabaretiers.

Les cléricaux qui ne reculent devant aucune manœuvre pour tenter de conserver l'Hôtel de ville qu'ils sentent leur échapper, ont importé de Paris une affiche qu'ils ont fait placarder sur les murs de Lille et par laquelle la Fédération inviterait les commerçants détaillants et les cabaretiers à ne pas donner leurs voix aux candidats du Bloc.

Le syndicat professionnel des cabaretiers et débitants de boissons de Lille-Roubaix et de leurs banlieues, ému de ce procédé inqualifiable, proteste par l'ordre du jour suivant qu'il nous prie de porter à la connaissance du public :

Les Chambres syndicales réunies des cabaretiers et débitants de boissons de Lille et Roubaix, déclarent une fois de plus ne pas vouloir faire de politique et protestent contre « l'ordre du jour émanant de la Fédération Nationale des Commerçants-Détaillants ».

Elles veulent rester étrangères à pareille manœuvre contraire aux intérêts généraux de leur profession commerciale.

Pour le Syndicat de Lille,

Le Président, Jules NENON, — Le Secrétaire, Léon DUVAL.

Pour le Syndicat de Roubaix,

Le Président, Jules DUBUS, — Le Secrétaire, CESARY.

Les débitants de Lille et de Roubaix que la réaction avait voulu embrigader dans ses troupes, refusent de marcher. Ils protestent énergiquement contre la manœuvre destinée à faire croire qu'ils lui sont sympathiques.

L'inqualifiable procédé des cléricaux lillois tourne à leur confusion puisqu'il sert à démontrer que les vœux des cabaretiers et des petits commerçants ne sont pas pour eux, qui n'ont su, pendant leur passage à la mairie, qu'augmenter les patentes et les charges diverses.

La démonstration était déjà faite, mais le syndicat des cabaretiers a eu raison de la compléter.

A ROUBAIX

Les petits contribuables paient tout !

Les amis de M. Motte RIEN !

L'administration Motte, par une répartition scandaleuse des impôts, accable les travailleurs et exonère les capitalistes. — Voici la preuve !!!

L'administration de M. Motte a fait peser le plus gros poids des contributions de Roubaix sur les petits contribuables, déchargeant par contre les gros propriétaires capitalistes, ses amis.

Ceci n'est pas une affirmation de campagne électorale, mais bel et bien une réalité indiscutable, que nous prouverions, chiffres en main, si nous pouvions ici entraîner nos lecteurs dans une discussion technique très ardue sur les contributions et leur mode de répartition à Roubaix.

Pour l'édification des électeurs que M. Motte et ses amis de la mairie a pressurés de la plus honteuse façon fiscale, nous exposerons la question de rapide et claire façon.

La répartition des contributions mobilière et personnelle se faisait jadis sous le régime d'une loi de 1844. Cette loi, encore en application à Roubaix, laissait aux municipalités la faculté de répartir les charges d'impôt comme bon leur semblait. M. Motte, trop heureux de cette latitude, en usa largement pour faire payer aux petits commerçants, employés et ouvriers, la PLUS GRANDE PARTIE des impôts, de telle façon que les riches usiniers et rentiers, ses bons amis, n'aient plus qu'à payer de faibles contributions au fisc.

Une ville doit fournir chaque année une somme fixe d'impôt. Naturellement, si les petits contribuables en paient les trois quarts il ne reste qu'un quart à payer pour les gros contribuables.

Voici dans quelle scandaleuse proportion les impôts ont été répartis à Roubaix : Si on ne paie pas de cote mobilière jusqu'à 30 francs de loyer mensuel (tout en payant la cote personnelle) :

Celui qui paie 31 francs de loyer paie 11 fr. 47 de cote mobilière et personnelle par an, soit 37 p. c. de son loyer mensuel.

Celui qui paie 32 francs de loyer mensuel, paie 89 fr. 37 de cote mobilière et personnelle par an, soit 175.9 p. c. de son loyer mensuel.

Celui qui paie 500 francs de loyer mensuel paie 803 francs de cote mobilière et personnelle par an, soit seulement 1.60 p. c. de son loyer mensuel.

Celui qui paie 1,500 francs de loyer mensuel, paie 2,500 francs de cote mobilière et personnelle par an, soit seulement 1.66 p. c. de son loyer mensuel.

C'est à partir de 52 francs de loyer mensuel, c'est-à-dire dès qu'on rentre dans la classe privilégiée des gens aisés que l'on est un peu exonéré d'impôt. Ainsi l'ont voulu M. Motte et ses amis. Ils ont condamné à TRENTE-SEPT POUR CENT, à CENT SOIXANTE-QUINZE POUR CENT d'impôt par rapport aux loyers mensuels, les ouvriers, les petits travailleurs de toutes sortes, et ils ont imposé seulement de UN SOIXANTE pour cent leurs amis les gens riches, ceux à qui l'argent coûte le moins de peine et qui en ont à foison dans leurs coffres-forts.

C'est un scandale sans précédent dans les annales communales de France !!!

M. Motte et ses complices l'ont fait en toute connaissance de cause, car il y a une loi nouvelle de 1903, adoptée à Lille dans toutes les grandes villes, qui fixe la répartition des impôts mobilier et personnel selon une progression croissante et équitable.

L'article 4 de cette loi dit que sur la demande des conseils municipaux, il peut être fixé un minimum de loyers imposables qui sera déduit d'une façon constante de tous les loyers. C'est-à-dire que si le conseil municipal décide que les citoyens ayant un loyer mensuel de 30 francs ne seront pas frappés par la cote mobilière, c'est seulement à partir de 30 francs de loyer qu'on imposera les contribuables. Celui qui aura 31 francs de loyer paiera donc pour 31 — 30 = 1 franc, paiera pour un franc de loyer ; celui qui aura 50 francs de loyer mensuel paiera pour 50 — 30 = 20, paiera pour 20 francs de loyer, etc.

Cette soustraction du minimum de loyer pour la taxe mobilière est très sensible pour les petits contribuables, qui voient leurs impositions réduites à peu de chose, mais devient sans importance pour les gros loyers mensuels de 500 et 1,500 francs, qui permettent ainsi de faire supporter par les gens fortunés les plus lourdes charges des impôts.

Les pauvres travailleurs sont pour ainsi dire exonérés de la taxe mobilière, mais les riches paient avec leurs écus facilement gagnés, le complément nécessaire à ce que doit payer la ville, paient, en un mot, la majorité des impôts.

C'est le contraire qui se passe à Roubaix, parce que M. Motte et ses amis n'ont pas voulu adopter la loi, hélas ! facultative de 1903, et qu'ils ont préféré, sous le bénéfice de la loi de 1846, accommodée à leur manière, exempter les capitalistes de la grosse somme d'impôts qu'équitablement ils doivent payer et en reporter toute la charge sur les malheureux !!!

A la faveur du charabia des feuilles de contributions, avec la complicité de hauts personnages du fisc, la bande Motte a pu faire peser de 37 à 175 p. c. d'impôt proportionné au loyer mensuel sur les travailleurs, petits employés et commerçants, et faire la part belle, soit 1,60 p. c. environ d'impôt proportionné au loyer mensuel sur les capitalistes du boulevard de Paris.

C'est la taille du moyen-âge et l'exemption des seigneurs ! C'est le mépris de la loi de 1903 qui a été faite pour tous les Français, excepté pour les administrés de M. Motte !

C'est la preuve du mépris insolent des réactionnaires pour ceux qui travaillent et ne sont bons qu'à payer !

L'Election d'Hellemmes ANNULEE

Le Conseil de Préfecture annule, pour faits graves, les opérations du 1er tour de scrutin. — Les urnes sous scellés.

Hier à cinq heures du soir, sous la présidence de M. Grand, les membres du Conseil de Préfecture, hâtivement convoqué, ont été appelés à statuer sur les protestations faites par les citoyens Krebs et Thieffry, contre les opérations du premier tour de scrutin à Hellemmes.

Comme on le sait, le dépouillement n'a pu être effectué dans cette importante commune, de telles irrégularités ayant été commises que, d'un commun accord, les partis en présence décidèrent de surseoir.

M. le conseiller rapporteur donne les résultats de l'enquête, et rappelle que deux urnes furent contrairement aux prescriptions de la loi, scellées hors de la présence du public, par une personne inconnue qui s'était servie du sceau de M. le commissaire de police.

Saisi de ces faits, M. le préfet du Nord a par arrêté du 4 mai décidé de déférer ces faits au conseil dont le rapporteur conclut à l'annulation des opérations.

En quelques mots, M. Balavoine, qui assiste les citoyens Krebs et Thieffry, expose la cause et prie le conseil de dire que les urnes, saisies et déposées au greffe, y resteront à la disposition du Parquet devant lequel plainte a été portée contre inconnu à raison de l'usurpation des fonctions et du détournement du sceau du commissariat de police.

M. Richard, secrétaire général de la Préfecture, qui occupe le siège du ministère public, déclare qu'à son avis il n'y a pas eu de fraude.

Mais comme devant l'irrégularité flagrante des opérations préliminaires du scrutin, Fanyas, maire d'Hellemmes, Krebs et Thieffry sont d'accord pour demander l'annulation de l'élection, il prie le conseil de se ranger à cet avis.

La cause est dès lors entendue et dans un jugement exprès et concis le conseil dit que :

« En raison des faits graves qui ont marqué le premier tour du scrutin à Hellemmes les opérations électorales sont annulées dans cette commune.

Les urnes resteront déposées au greffe du Conseil de Préfecture à la disposition du Parquet.

A l'issue de l'audience du Conseil de Préfecture, les citoyens Krebs et Thieffry ont adressé la lettre suivante à M. le Procureur de la République :

Monsieur le Procureur,

Comme suite à notre lettre en date du 7 courant, par laquelle nous vous informions de ce que le scean de M. le Commissaire de police d'Hellemmes avait servi à de tierces personnes pour apposer, en l'absence de M. le Commissaire de police, les scellés sur les urnes des 2e et 3e bureaux, nous avons l'honneur de vous informer de ce qu'à l'audience publique du Conseil de Préfecture de ce jour, nous avons demandé qu'elles restent à votre disposition au greffe dudit Conseil de Préfecture et qu'il a été déclaré par le Conseil que ces urnes y seraient maintenues à votre disposition.

Nous vous prions donc, dans l'intérêt de la Justice, de vouloir bien faire prendre ces urnes au greffe afin qu'elles restent intactes et que votre instruction puisse s'effectuer en toute garantie.

Veuillez agréer, etc.

J. THIEFFRY ;
M. KREBS.

A ANICHE

Appel aux Electeurs

Le citoyen Charles Goniaux, *député de la* circonscription, adresse aux électeurs d'Aniche, l'appel suivant :

Chers Concitoyens,

Vous êtes appelés, dimanche prochain, au scrutin de ballottage, à compléter la liste des conseillers municipaux de votre commune.

Si vous le voulez vous pouvez faire de votre assemblée municipale une représentation s'inspirant vraiment de vos revendications, de vos légitimes aspirations.

Maintenant que l'union est faite entre républicains socialistes et travailleurs organisés, il faut penser à autre chose qu'à des questions de personnalités qui divisent trop souvent la classe ouvrière, à la satisfaction de ses adversaires.

Ce qu'il faut, c'est faire triompher dimanche la République des travailleurs.

Marquez par votre vote que vous entendez voir démocratiser le Sénat ; que vous voulez que vos conseillers municipaux ne votent plus à l'avenir pour des sénateurs mettant obstacle aux réformes sociales que leur envoie la Chambre des députés, issue du suffrage universel.

Marquez que vous voulez que le Sénat vote enfin les retraites ouvrières et paysannes, sans restriction aucune ; la loi Berteaux-Jaurès pour les employés des chemins de fer ; le rachat de l'Ouest et la réforme de l'impôt dans le sens d'un large dégrèvement en faveur de la petite propriété et du petit commerce.

Ouvriers, employés, commerçants, républicains socialistes, faites votre devoir de citoyens éclairés ; faites bon usage de votre bulletin émancipateur.

Votez pour les vôtres.

Votez pour la liste d'Union ouvrière et socialiste toute entière ; n'effacez aucun nom, les principes vous l'interdisent.

Ainsi, vous voterez pour vous-mêmes. Que dimanche soir j'apprenne avec joie que les ouvriers d'Aniche ont enfin eu la force de faire triompher la République démocratique et sociale.

Aussi, je compte sur vous comme vous pouvez compter sur moi.

Charles GONIAUX,
Député.

LES CANDIDATS D'UNION OUVRIERE ET SOCIALISTE

Voici la composition de la liste d'Union Ouvrière et Socialiste à Aniche :

Lanot Eloi, cafetier. — Latergez Henri, brasseur. — Schmidt Emile fils, verrier. — Desobry Jean-Baptiste, ancien conseiller municipal. — Berliaux Alfred, verrier. — Humez Joseph, membre de la Commission du travail. — Brasseur Camille, verrier, négociant. — Merriaux Jules, commerçant. — Lefebvre Jules, verrier. — Brasseur Louis, gérant de la Coopérative. — Nandua François, mineur. — Quévy Oscar, mineur-débitant. — Lefebvre Joseph, commerçant. — Bury Julien, mineur. — Gillot Alfred, marchand fruitier. — Schmidt Emmanuel, verrier.

A Tourcoing

M. Arthur Pierpont qui, décidément, veut être à l'honneur, a confectionné une liste dite « d'alliance républicaine et socialiste ». Cette liste, placardée vendredi, comprend 25 noms de candidats de la liste de M. Droo et 11 noms de la liste Pierpont. Le nom de

---

FEUILLETON DU 9 AVRIL. — N. 14

Docteur Vampire

par Paul de Garros

Et nous avons vu, d'autre part, avec quelle énergie Mikaëla refusa, tant qu'elle put, de se soumettre aux exigences de son tuteur.

Mais, aux yeux de Périclès, les résistances de Mikaëla ne comptaient pas plus que les révoltes de Philippe.

Il n'avait envers son neveu, comme à l'égard de sa pupille, que la plus parfaite indifférence et se moquait, par conséquent, de leurs opinions ou de leurs préférences.

Wanda seule, l'enfant de sa chair, l'intéressait, l'occupait, remplissait toute sa vie. Pour lui rendre la santé, il eût donné son sang. Pour la voir heureuse, il eût donné sa fortune, se fût dépouillé jusqu'au dernier sou.

Donc, Wanda ayant déclaré qu'il fallait faire partir Mikaëla, *il était impossible* que Mikaëla ne partît pas.

Quelle joie, quel triomphe pour l'impérieuse fille lorsqu'elle vit enfin son père et sa rivale monter dans le train qui les emportait vers Paris !

« Au moins, pensait-elle, cette Mikaëla ne sera plus là pour me disputer le cœur de celui que j'aime ! Et lui, ne la voyant plus, bien vite oublieux, comme tous les hommes, finira par répondre à ma tendresse ! »

... Ce jour-là, Philippe demeura invisible. Il erra seul jusqu'au soir sur le bord de la mer ; il ne voulait pas qu'on le vît pleurer.

Quand son oncle revint, il ne demanda aucun détail sur la façon dont s'était effectué le voyage.

Durant des journées entières, il restait sombre et muet, hypnotisé par son idée fixe, Mikaëla était loin ; mais plus que jamais, Mikaëla était l'unique objet de ses pensées.

Des semaines s'écoulèrent.

Philippe attendait, avec une impatience fébrile, des nouvelles de l'absente. Une effroyable inquiétude le rongeait. Toutes les craintes n'étaient-elles pas légitimes ?

Le fait seul que la jeune fille avait été envoyée, déguisée en homme, chez ce monsieur Halgan, pour y remplir une mission louche, ne suffisait-il pas à affoler le pauvre amoureux ?

Sans doute, cette mission infâme ne serait peut-être pas remplie ; diverses circonstances pouvaient l'empêcher d'aboutir.

Mais, en attendant, toutes les suppositions les plus désolantes n'étaient-elles pas vraisemblables ?

Enfin, Mikaëla écrivit. Sa lettre, que nous connaissons, n'était pas de nature à tranquiliser le jeune homme. Car si, d'une part, elle déclarait qu'elle renonçait à jouer près de son maître le rôle dont on l'avait chargée, elle avouait, d'autre part, qu'elle n'avait pas pu résister à l'attrait à la fascination que M. Halgan exerçait autour de lui.

L'irréparable n'était pas accompli, soit ! puisque la jeune fille suppliait qu'on vînt à son secours.

Mais cette perspective douloureuse, cette perpétuelle menace n'étaient-elles pas une épouvantable torture pour un cœur d'amoureux ?

Cette lettre de Mikaëla. Périclès eut le cynisme de la lire tout haut devant sa fille et devant son neveu, comme s'il eut pris un malin plaisir à mortifier ce dernier.

Il croyait, d'ailleurs, par là faire beaucoup de plaisir à Wanda ; ce en quoi il se trompa grossièrement.

En effet, après avoir écouté sans broncher cette lecture, Philippe se leva et sortit avec une attitude de profond abattement, qui ne laissait aucun doute sur ses sentiments à l'égard de l'absente.

Quant à la jeune fille, ce fut à peine si elle remarqua que sa rivale s'avouait éprise de M. Halgan — circonstance évidemment favorable à ses projets personnels. De la lettre, elle ne retint qu'une chose, c'est que Mikaëla voulait absolument revenir à San-Remo.

Et la perspective de voir « l'enjôleuse » reparaître dans cette maison, où ses irrésistibles séductions avaient déjà exercé tant de ravages, provoqua chez Mlle Zarri une violente crise de colère et de larmes.

Lorsque, sous l'influence des consolations et des caresses de son père, Wanda se fut un peu calmée, elle chercha des yeux son cousin. Ne le voyant pas, elle s'approcha de la fenêtre et aperçut alors, dans le fond du jardin, Philippe assis sur un banc, la tête entre ses mains — pour cacher ses larmes peut-être, lui aussi.

Elle fut reprise d'un nouvel accès de rage et, frappant du pied, s'écria :

— Vois, vois, père ! il la pleure, il l'aime toujours, il ne pense qu'à elle ! Et, moi, il ne m'aimera jamais !

Le docteur sourit tristement.

— Malheureusement, ma pauvre enfant eût-il, sur ce point nous sommes impuissants. Je ne puis pas forcer ton cousin à t'aimer, pas même à t'épouser : il est majeur, il a vingt-trois ans, il est libre ; et ce n'est pas à cet âge, surtout quand on appartient à une race comme la nôtre, que l'on consent à subir une influence quelconque.

« Le temps seul et la patience peuvent travailler efficacement pour toi. Tu ne dois donc pas désespérer.

« Tout ce qu'il m'est possible de faire, c'est d'empêcher cette Mikaëla de revenir ici. Cela, je te le promets.

— Allons, courage !... L'amour ne résiste presque jamais à une séparation prolongée. Quand Philippe sera resté quelques mois éloigné de celle qu'il aime, il l'oubliera et il te reviendra. Aie confiance. En fin de compte, c'est toi qui l'emporteras !

Cet espoir fit passer une flamme dans les yeux de Wanda, qui se rassit d'un air résigné.

Et comme il ne faut jamais différer l'exécution d'une bonne résolution, Périclès Zarri se mit sur-le-champ à répondre à Mikaëla.

Dans cette réponse — nous le savons déjà — il intimait à « son cher neveu » l'ordre formel de ne pas quitter son poste, c'est-à-dire l'hôtel Halgan.

Nous avons vu qu'à la suite de cette injonction brutale, à laquelle il n'opposa, d'ailleurs, qu'un silence méprisable, le « cher neveu » avait pris une détermination énergique et irrévocable.

Trois semaines s'écoulèrent.

La paix semblait régner entre les habitants de la maison Zarri.

Ce n'était qu'une trêve ou, plutôt, une apparence, car, au fond, ils étaient horriblement préoccupés tous les trois ; et le docteur n'était pas le moins inquiet, en voyant que Mikaëla s'entêtait à ne plus donner signe de vie.

Enfin, un beau matin, Périclès trouva dans son courrier la lettre suivante :

« Mon oncle,

« Il y a déjà un certain temps que j'ai, malgré vos ordres, déserté le poste où vous m'aviez placé pour servir vos haines. Il m'était impossible de continuer à jouer le rôle odieux dont vous m'aviez chargée.

» Mais, le fait d'avoir quitté l'hôtel de M. Halgan n'implique pas chez moi l'intention de retourner sous votre toit.

» Je suis libre maintenant ; je tiens à rester libre.

» Ne prenez donc plus la peine, désormais, de me tracer ma conduite et d'assurer mon avenir. Je saurai y pouvoir moi-même.

» *Adieu, mon oncle ! Si vous persistez dans* vos idées de vengeance, je vous souhaite de trouver un instrument plus docile, un associé plus complaisant.

» MIKAELA. »

Zarri eut de la peine à achever sa lecture, tant sa stupéfaction était profonde.

Il n'en revenait pas et s'en allait répétant : « Non, voyons, c'est une farce ! Mikaëla aura voulu me faire une niche, mais il est impossible qu'elle ait osé tenter un coup de tête aussi audacieux ! »

Après une pause, il relut le billet.

« Pourtant, ce langage était bien celui de la sincérité. On devinait cela... Oui, Mikaëla, en traçant ces lignes, avait dû exprimer la vérité. Elle avait dû, bel et bien, comme elle l'annonçait, prendre la poudre d'escampette, avec l'intention parfaitement arrêtée de ne pas rentrer chez son tuteur. »

Alors, soudain, l'étonnement disparut pour faire place à la colère — une colère formidable, terrible.

Pendant plus d'un quart d'heure, le docteur arpenta furieusement la pièce où il se trouvait, en s'agitant comme un forcené.

— Ah ! c'est ainsi que tu te moques de moi, gredine ! criait-il dans sa rage impuissante. C'est ainsi que tu reconnais les bienfaits dont je t'ai comblée ! Tu refuses même de me rendre un léger service !... C'est bon, nous verrons, quand je t'aurai attrapée, si je ne te forcerai pas à changer de ton...

Puis, après un temps d'arrêt :

« — Peuh ! quelle malice cousue de fil blanc ! et comme on reconnaît tout de suite une finesse de diplomate ! Je ne m'y trompe pas, va : je sais fort bien que ce beau complot est l'œuvre de M. Georges Halgan...

« Ah ! mais, au fait, voici une précieuse révélation ! Si M. Halgan a éloigné Mikaëla de chez lui, pour la cacher ailleurs, dans une *retraite accessible à lui seul et impénétrable* à mes regards indiscrets, c'est... c'est qu'il l'aime !... O bonheur ! l'idéal que je poursuivais depuis si longtemps ! Enfin, je le tiens donc !

« Maintenant, je vais faire d'une pierre deux coups.

« Contre Mikaëla qui m'a trahi, j'ai autant de haine que contre cet imbécile qui m'a dénoncé jadis. Je les atteindrai tous les deux à la fois ; je les ferai souffrir l'un par l'autre, je... je... »

Le Grec paraissait plus calme ; il raisonnait, combinant des plans, pesant le pour et le contre. Et après les invectives furieuses, les emportements de la colère, cette préparation froide et méthodique des plus sombres projets de vengeance avait quelque chose de lugubre.

— Bah ! conclut enfin Périclès, je n'ai pas besoin de partir tout de suite ; je peux bien les laisser s'amuser un peu, les deux amoureux !

» Il faut que j'aille à Marseille pour mes affaires, dans quelques jours. Il sera toujours temps, à ce moment-là, de pousser jusqu'à Paris.

(A suivre.)